

mon assurance est-elle tenue de me rembourser ?

Par hainuko, le 10/05/2010 à 22:17

Bonsoir,

En janvier 2007, je quitte mon appartement "A" pour déménager à "B"; avant de pouvoir louer "B" je me rends à mon assurance et demande de changer le contrat. Je présente l'attestation au bailleur et habite à "B" jusqu'en janvier 2010 puis déménage à "C"...

Après avoir eu mon attestation d'assurance, j'en oublie de résilier le précédent contrat.

Je me rends enfin à mon assurance avec mon état des lieux de sortie de "B";

Et là, on me dit que je n'ai jamais été assurée pour "B" et que mon contrat concerne "A"...que j'ai quitté il y a 3 ans...

L'erreur : l'agent avait juste changé l'adresse courrier mais pas celui du contrat...

donc j'ai assuré un logement que je n'occupais plus depuis 3 ans et n'ai jamais été assurée pour celui que j'occupais...

mon assurance est-elle tenue de me rembourser une partie voire l'intégralité de mes cotisations ?

Merci de vos réponses.

Cordialement.

SN